

Invitation aux « Arènes européennes de l'indépendance. Les PME culturelles en Europe »

A l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, le Ministère de la Culture et de la Communication organise les jeudi 23 et vendredi 24 octobre 2008 à Paris une rencontre, les « Arènes européennes de l'indépendance » destinée aux professionnels des secteurs de la musique, du livre et du cinéma et mise en œuvre par Culturesfrance, avec le soutien du réseau Impala, association européenne des labels indépendants de musique.

Cette manifestation, qui était initialement prévue les 5 et 6 septembre, a pour objectif de défendre la position des indépendants en harmonisant les bonnes pratiques et en formulant des propositions pour faire avancer l'idée d'une diversité culturelle indépendante soutenue par les instances communautaires.

La manifestation se tiendra au Muséum national d'Histoire naturelle à Paris. Elle entend rassembler auteurs, compositeurs, artistes, interprètes producteurs, diffuseurs exploitants et chefs d'entreprise.

Pour obtenir le programme ou des informations complémentaires :

arenesindependance@culturesfrance.com

Pour s'inscrire :

<http://www.culturesfrance.com/pre/arenesformulaire.php>

Aide à la promotion des spectacles « campagne 2009 »

En 2009 le CNV va enrichir et diversifier son offre pour la promotion des spectacles à destination des producteurs et des diffuseurs. Les derniers détails de cette nouvelle promotion sont en train de s'affiner. Si vous souhaitez dès à présent connaître ces nouveautés et réserver vos espaces contactez l'agence Kermon à l'adresse suivante : axelle.kermon@agirpub.fr

Article 30 du règlement intérieur du CNV

Nous rappelons aux affiliés du CNV que 65% de la taxe nette qu'ils règlent viennent alimenter leur compte entrepreneur. Nous attirons leur attention sur l'article 30 du règlement intérieur qui précise que ces crédits restent disponibles pour une durée limitée à 3 ans. Dans le cas où un affilié n'aurait jamais exercé de droit de tirage, ni demandé une avance sur recettes aux festivals ou une garantie bancaire, au 31 décembre 2008 son compte serait débité des sommes inscrites entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2005. Si vous souhaitez faire valoir votre droit de tirage avant la fin de l'année contactez l'équipe du secteur 1 du CNV à com1@cnv.fr

Dates des prochaines commissions du CNV : A vos agendas :

Les dernières commissions du CNV pour 2008 auront lieu entre le 2 novembre et le 4 décembre. Pour connaître les dates des prochaines commissions cliquez sur le lien suivant <http://www.cnv.fr/nav:aides> et reportez vous à la commission qui vous concerne.

Si votre gestionnaire de mail est configuré pas défaut sur « texte brut »,
basculez en « format html » pour une lecture plus conviviale.

Une version au format PDF est également jointe au présent mail.

Notre fichier d'adresses e-mail a été réactualisé.

Merci de nous faire part de vos éventuels souhaits relatifs aux adresses des destinataires.

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978,

vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant,

veuillez vous adresser au CNV, 9 boulevard des Batignolles - 75008 Paris

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci d'adresser un mail à michele.lobinet@cnv.fr

Merci pour votre aide et compréhension.